



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 28 Septembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
10 OCT. 2023

De la publication le
11 OCT. 2023

DELIBERATION n° Del.2023-VIII-138
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine
DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Julien PORTIER, Florence GONZALES, Mohammed FAYEK, Bernard
PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, David
DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER,
Dominique GOUSSARD, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE,
Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL,
Jean-Philippe MARTINET, André LACHENAL, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Jeannie TREMBLAY-GUETTET a donné procuration à Véronique
BOUCHET, Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Michel
VOISIN, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-
THIOLLIERE, François HUSAK a donné procuration à Florence
GONZALES, Françoise KLEMENCIC a donné procuration à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Maintien ou non des fonctions de Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Première Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Monsieur le Maire fait le rapport suivant,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

Vu la délibération Del.2020-IV-96 du Samedi 4 Juillet 2020, puis la délibération Del.2023-II-11 du 1^{er} Mars 2023 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

Vu la délibération Del.2023-II-10 du 1^{er} Mars 2023 déterminant le nombre d'adjoints au Maire à 9 postes ;

Vu l'arrêté du Maire n° A.2023-G-146 du 15 Avril 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET ;

Vu l'arrêté du Maire n° A.2023.G.419 en date du 12 Septembre 2023 portant retrait de délégations de fonctions et de signature accordées à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du code général de collectivités territoriales lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer par un vote sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.2121-21 du CGCT prévoit qu'il est possible de recourir au vote au scrutin secret lorsque :

- un tiers des membres présents le réclame

Membres souhaitant le vote au scrutin secret :

Jacques Dalex, Claude Gaillard, Martine Brassoud, Georges Vignier, Christine Dumont-Thiollière, Martine Beaumont, Marc Brachet, Brigitte Boisson, Jean-Pierre Portier, Sophie Fernandez, Julien Portier, Florence Gonzales, Michèle Tardivet-Mercier, Mohammed Fayek, Bernard Pajani, Liliane Thorens, Gilles Andrevon, Agnès Ballieu, Michel Voisin, François Husak, David Dunand-Chatellet, Christiane Lecuyer, Dominique Goussard, Yves Crepel, Jean-Philippe Martinet, André Lachenal, Françoise Klemencic,

Un tiers des membres présents souhaitant le vote à bulletin secret, Monsieur Mohammed FAYEK et Monsieur Damien VACHERAND-DENAND sont désignés en qualité d'assesseurs.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Nombres de votants : 33

Nombre de voix POUR le maintien de Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe : 1

Nombre de voix CONTRE le maintien de Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe : 21

Absentions : 11

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **PREND ACTE** du retrait des délégations de fonctions et de signature de Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET, première adjointe,
-  **DECIDE** de ne pas maintenir Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET dans ses fonctions D'Adjointe,
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**

